

**DEPARTEMENT DU  
TARN  
ARRONDISSEMENT  
DE CASTRES  
MAIRIE DE BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON  
Séance du mercredi 4 mars 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 2

N°2020\_D05 :

Patus de La Peyrarque  
Haute

Date convocation :

Le 25 février 2020

L'an deux mille vingt le mercredi 4 mars à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

**Présents :** AUSSILLOU Christelle, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, PAYET Antoine, RAYSSEGUIER Christian, SENEGATS Frédéric, VIGOUROUX Serge.

**Absents :** SOLER Eurydice, THOMAZE David.

**Secrétaire de séance :**

Mme AUSSILLOU Christelle, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique au conseil qu'un résident de la Peyrarque Haute, M et Mme Jean Daniel RUIZ, a exprimé le souhait d'acquérir une partie du patus et demande à rapprocher une de ses parcelles au droit de son habitation.

Après les délibérations du conseil municipal des 24 septembre et 4 décembre 2019.

Après étude du projet par un géomètre expert.

Un procès-verbal, un plan de bornage et de reconnaissance de limites ainsi qu'un nouveau plan cadastral et un plan de division sont établis.

La répartition se fait comme suit :

La parcelle J459 appartenant à M et Mme Jean Daniel RUIZ est partagée en 2 parties identiques de 0a 45ca chacune dont les nouveaux numéros sont J892 et J891.

La J891 (0a 45ca). reste propriété de M et Mme Jean Daniel RUIZ

La J892 (0a 45ca) propriété de M et Mme Jean Daniel RUIZ devient patus de la Peyrarque.

La superficie de la parcelle J892 (0a 45ca) qui devient patus sera déduite de la vente de la parcelle J889. M et Mme Jean Daniel RUIZ vont devoir régler la parcelle J889 pour une contenance de 1a 13 ca au prix de 0,50€ le m<sup>2</sup>

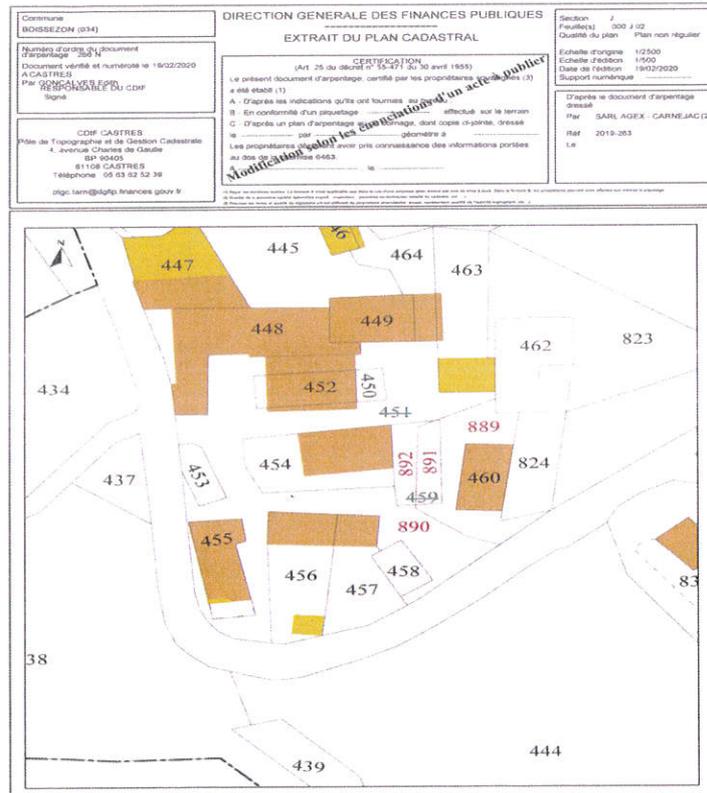
La parcelle J451, patus de la Peyrarque, est elle aussi partagée en 2 parties avec de nouveaux numéros :

La J889 (1a 58ca) qui devient propriété de M et Mme Jean Daniel RUIZ.

La J890 (8a 11ca) qui devient le nouveau patus de la Peyrarque.

Situation Ancienne			Situation Nouvelle		
Propriétaires	Désignation provisoire	N° Avant division	N° Après division	Superficies (cont. cad.)	Attributaires
Section de Peyrarque Haute	A	451	889	1a 58	M. et Mme Jean Daniel RUIZ
Section de Peyrarque Haute	B	451	890	8a 11	Section de Peyrarque Haute
M. et Mme Jean Daniel RUIZ	C	459	891	0a 45	M. et Mme Jean Daniel RUIZ
M. et Mme Jean Daniel RUIZ	D	459	892	0a 45	Section de Peyrarque Haute

Extrait du plan cadastral après étude du géomètre :



Après délibération le conseil :  
 Accepte à l'unanimité la nouvelle répartition des parcelles.  
 Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette vente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture  
 Le 9 mars 2020.  
 Fait à Boissezon  
 Le 9 mars 2020.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.



*(Handwritten signature)*